



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 31 Octobre à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Octobre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : DENOMINATION DES EMBARCADERES

Présents : 23

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Pierre JOLY, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU, Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac) pouvoir à DAILLY Philippe, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS.

Absents excusés : 8

COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance :

Mme RAMBERT Jacqueline

Il est rappelé que Grand Cubzaguais Communauté de communes est propriétaire d'équipements portuaires situés sur le port de Bourg, équipements gérés et exploités par son Office de tourisme.

Ces équipements se composent de deux embarcadères.

- Un embarcadère de 36 mètres permettant d'accueillir les navires de croisières fluviales
- Un embarcadère de 30 mètres, réservé aux daycruises, bateaux de plus petites unités, comprenant également une jetée sur pieux.

Jusqu'à ce jour, ces embarcadères étaient différenciés simplement selon les appellations suivantes : embarcadère principale (pour les daycruises) et embarcadère secondaire (pour les navires de croisières)

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de **dénommer ces équipements**. Outre l'aspect pratique (gestion du planning, aide à un meilleur repérage pour les capitaines de bord), cette dénomination permettra à l'Office de Tourisme de Bourg Cubzaguais d'améliorer la communication autour de sa politique de tourisme fluviale et de mettre en valeur ses équipements.

Ainsi, après un sondage auprès des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme et de la commission tourisme, il est proposé d'attribuer les noms suivants :

Pour l'embarcadère principal :

- **Ponton des gabarres**

Pour l'embarcadère secondaire :

- **Ponton Aliénor d'Aquitaine**

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation et de la Commission n°6 Culture, Patrimoine, enseignements artistiques, Tourisme réunies le 17/10/2018

Vu l'avis du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les deux noms proposés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2018-123

Envoyé en préfecture le 06/11/2018
Reçu en préfecture le 06/11/2018
Affiché le 
ID : 033-243301223-20181031-2018123-DE

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 5 novembre 2018

Le Président,

A. DUMAS.



Envoyé en préfecture le 06/11/2018

Reçu en préfecture le 06/11/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20181031-2018123-DE